

mettre à couvert sa responsabilité, en obtenant du premier médecin Bouvart l'assurance que le roi ne courait aucun danger à Saint-Jean-de-Maurienne ; mais Bouvart, qui désirait ne pas engager non plus sa responsabilité et ménager à la fois le cardinal, qui voulait garder le roi, et le garde des sceaux, qui demandait son retour, lui fit, le 11 juillet, une réponse qui donnait raison à l'un sans donner tort à l'autre (17).

Le cardinal essaya néanmoins de résister encore et, le 14 juillet, écrivant à la reine, il entre dans des détails qui ne sont pas plus indignes de l'histoire qu'ils ne l'étaient du ministre lui-même, et qui nous montrent jusqu'où il devait porter son attention : « Madame, la meilleure nouvelle que je puisse mander à Vostre Majesté est le soing qu'il a pleu au roy maintenant prendre de sa santé. Depuis huit jours il s'est baigné, et a pris trois lavemens, à quoy il ne se rend pas difficile. Mais il n'y avoit pas eu moyen de le résoudre à prendre une médecine jusqu'à hier que, lui représentant la peine en laquelle vous seriez, il s'y résolut pour vostre seul respect. Ce qui a apporté grand contentement aux vrais serviteurs de Vos Majestez, tant pour l'utilité qu'il en recevra que pour le tesmoignage nouveau qu'il a rendu, en cette occasion, qui luy est très pénible, du pouvoir que vostre seul nom a sur luy. Il est grâces à Dieu fort joyeux de ce qui s'est passé. Rien ne manque à son contentement que d'estre près de vous, je le souhaite avec passion (18). »

Le 19 juillet, nouvelle lettre sur la santé du roi, avec des détails encore plus intimes : « Madame je dépesche ce courrier à Vostre Majesté pour luy dire que le roy a eu hier

---

(17) AVENEL. *Id.* 746, note.

(18) AVENEL. *Id.* 763-764.